

suivante, qui fut approuvée : *Si une personne de la Pairie est coupable d'un crime que les loix punissent corporellement, peut-il être exempté d'être marqué à la main ou détenu en prison ?* On lui annonça cette décision favorable, en lui faisant une exhortation pour l'avenir, & on lui notifia qu'elle étoit libre. Alors le Grand-Sénéchal déclara sa commission terminée.

## A L L E M A G N E.

VIENNE ( le 20 Avril. ) L'Empereur, assisté de Mgr. l'Archiduc Maximilien, a fait le 4. de ce mois la cérémonie de laver les pieds à douze vieillards, & de les servir à table. L'Archiduchesse Elisabeth, au nom & en présence de l'Impératrice-Reine, a fait les mêmes fonctions à l'égard de douze vieilles femmes. L'âge réuni des vieillards montoit à 1044 ans : le plus âgé en avoit 97. Les femmes, dont la plus âgée avoit 93 ans, formoient ensemble 946 ans. Les fêtes de Pâques se sont passées à la Cour dans la dévotion d'usage.

Le voiage de l'Impératrice-Reine, dont quelques gazettes ont parlé depuis long-temps & qu'on a ensuite révoqué en doute, est actuellement certain. Sa Majesté, accompagnée de l'Empereur, partira de Vienne le 3 de Mai. Leur suite sera de 52 personnes, du nombre des quelles sera le Comte de Rosenberg.

Pour mettre fin aux troubles qui ont regné